

---

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*  
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

**Fascicule 51**

le mardi 23 mai 2000

*13 heures*

Prière.

L'hon. M. Furlong dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Miser sur nos forces : Cadre d'action sur l'imputabilité des corporations hospitalières régionales*.

---

L'hon. N. Betts dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Redeployment List : 00-05-23 : Breakdown by Departments*.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi.

---

Le débat reprend sur la motion 53 de M<sup>me</sup> Weir, dont voici le texte :

attendu que, au cours des derniers mois, la flambée des prix du mazout de chauffage domestique a frappé durement les gens du Nouveau-Brunswick à revenu faible et limité ;

attendu que la taxe de vente harmonisée a intensifié la pression subie par les personnes qui doivent compter sur un budget limité pour chauffer des maisons et des appartements ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a bénéficié de recettes inattendues au titre de la TVH par suite d'une telle situation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à envisager des mesures qui aideront les gens du Nouveau-Brunswick pendant l'actuelle saison hivernale de chauffage et qui accroîtront l'équité fiscale pour les familles du Nouveau-Brunswick qui travaillent fort et les personnes âgées qui ont de la difficulté à s'en sortir avec un revenu limité.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

*19 heures*

La séance reprend.

Après un certain laps de temps, M. Alward prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et

demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 22 heures.